

SAUVEGARDE PROTECTION DE LA CORNICHE NAZAIRIENNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Association loi 1901, agréée par arrêté préfectoral du 02/12/2013
siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 70 18 41 - Site: www.spcne.org - Mail: spcne44@yahoo.fr

Compte rendu de réunion
Mardi 08 février 2022
Salle 3
Maison des Associations
« Agora 1901 »
44600 Saint-Nazaire

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2021 n'ayant reçu aucune remarque est adopté.

1. **60 route de La COURANCE , Parcelle YL 66 : PLUi entaché d'erreurs matérielles avérées non corrigées :**

Un promoteur envisage la construction de 3 bâtiments sur un ensemble de 4 parcelles à St-Nazaire. **Or, pour une partie de la parcelle YL66, une erreur matérielle (classement en UBa1, constructible, au lieu de UQb, non constructible) a été constatée, reconnue par les services de La Carene le 20 juillet 2020 avec engagement d'une correction dans la première modification du PLUi. Correction toujours non faite. SPCNE a écrit début décembre à la Mairie et à la Carene pour demander expressément cette correction.**

Sans réponse de la Mairie à la demande de correction, la SPCNE a alerté des élus d'opposition de la Mairie, le service Urbanisme de la Mairie et un journaliste sans effet supplémentaire.

Mais, nous avons reçu la réponse de la Mairie et de La Carene le 27/01/2022, expliquant pourquoi les corrections n'ont pu être faites lors des dernières révisions du PLUi, la demande sera intégrée dans la modification n°2.

SPCNE a pu rencontrer l'adjoint à l'Urbanisme qui a confirmé que la correction ne porterait que sur une partie des parcelles boisées et la parcelle YL 66, que le cap est maintenu et le permis de construire sera étudié.

SPCNE va répondre à la réponse de La Carene du 26 janvier pour signifier son désaccord.

Les éléments vont être communiqués à la presse.

2. **CONSTRUCTIONS au 66 rue du Commandant Cousteau :**

Un permis de construire a été déposé au 66 rue du Commandant Cousteau (2 immeubles sur sous-sol et 26 logements). Un collectif de riverains s'est constitué, a contacté SPCNE et préparé une pétition. Une entrevue avec des journalistes est prévue le 9 février et SPCNE va étudier le dossier, conformité en regard du PULi, classement de la ferme qui est appelée à disparaître, présence d'un puits...et va surveiller l'accord du PDC.

3. **CHATEAU DE ST-MARC : Permis de construire 044 184 21T1094 sur la parcelle YH155 :**

Le permis de construire a été affiché le 06/09/2021 pour raser l'annexe du château de St Marc et la remplacer par un grand bâtiment de salle des fêtes de 250 m² à destination commerciale. Une association de riverains a contacté SPCNE qui a envoyé une demande de recours gracieux le 29/10/2021 à la Mairie avec copie à la DRAC et la SCI « Le Triangle » promoteur du projet. Nous n'avons pas reçu de réponse de la Maire mais des avocats du promoteur indiquant que le recours gracieux serait refusé. SPCNE s'apprête à leur répondre.

4. **CONSTRUCTION ilot SALENGRO :**

Un affichage a été fait, le permis de construire n'étant pas encore accordé. L'ilot sera coupé en 2 parcelles : l'immeuble SILENE et les espaces verts (entretenus par la ville), 2 rues seront créées, il faudra leur choisir un nom.

5. **EOLIEN en MER :**

La réunion du Groupe de travail « environnement du parc éolien en mer de Saint-Nazaire » a eu lieu en visioconférence le mardi 11 janvier.

ORDRE DU JOUR

Raccordement (RTE) :

- point d'actualité sur les travaux
- Calendrier de suivis après travaux et état d'avancement
- rapport de suivi Bretagne Vivante atterrissage N+2

Parc (EDF-renouvelables) :

- Point d'étape sur l'avancement de la construction du parc
- Mise en œuvre des mesures de suivis environnementaux
- Plans d'actions des mesures de réduction MR9 (Puffins) et MR10 (Goélands)

6. **Conseil Développement de la CARENE :**

- Reçu le 22/12/2021, la délibération du **Projet de territoire de la CARENE** et son annexe.
- Le Conseil de développement s'est réuni en séance plénière le 2 décembre 2021 sur le thème de la « **démocratie participative à l'échelle de la CARENE** ». Nous avons reçu, le 22/12/2021, la synthèse des échanges sur le site internet du Conseil de Développement.
- SPCNE qui s'est inscrite lors de la plénière du 2 décembre dernier, pour participer à la thématique « **habiter dans la CARENE demain** » a été invitée à un premier temps d'échange sur le sujet le jeudi 27 janvier à la CARENE (salle Atlantique). L'objectif de cette réunion est de construire la problématique de travail.
- SPCNE qui s'est inscrite lors de la plénière du 2 décembre dernier, pour participer à la thématique « **se déplacer dans l'agglomération** » est invitée à un premier temps d'échange sur le sujet le mardi 15 février à la CARENE (salle Atlantique).

7. **COURRIERS :**

- Transmis LE 27/01/2022 à une adhérente l'information concernant le refus du permis de construire sur un terrain voisin du leur.
- Reçu, le 15/01/2020, une demande de la part de 4 étudiants en 3ème année d'école d'ingénieur de l'électronique et du numérique à l'ISEN de Nantes. Dans le cadre de leur formation, ils sont amenés à étudier une controverse autour des éoliennes offshore et ils demandent à rencontrer la SPCNE pour échanger sur le sujet. SPCNE est d'accord pour une rencontre, le date n'a pas été fixée.
- Reçu, le 05/01/2022, les vœux de l'UADL, avec des suggestions de « prix citron » ou « prix orange » pour des projets ou actions à dénoncer ou à valoriser.
- Reçu le 03/02/2022, une **invitation à la Commission extra-municipale de la Ville de Saint-Nazaire Lundi 14 mars à 18h Alvéole 12** : Réflexions sur les enjeux et les opportunités de certains sites dont le Petit Maroc, l'îlot STEF et le Parc paysager.

La prochaine réunion aura lieu le MARDI 08 MARS 2022 SALLE 3 de La Maison des Associations à 18h.

Fait à Saint-Nazaire, le 08 Février 2022
Le Président de la SPCNE,